



Les Amis de Colomblanche

Siège : Château de Verdalle – 22 Place Le Fort – F-81110 Verdalle
☎ +33 (0)5 63 71 09 45 • +33 (0)6 37 68 35 94 • +33 (0)6 89 09 06 51
info@colomblanche.org • www.colomblanche.org

Notice / Invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2017/2018

Cher membre de l'association,

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association qui se tiendra le **vendredi 5 avril 2019 de 20h15 à 21h15 au siège de l'association**, 22 Place Le Fort, 81110 Verdalle. Les membres résidant en Alsace pourront, comme l'an passé, participer à cette assemblée générale au même moment **chez M^{me} Béatrice Muller-Spindler**, membre du Conseil d'administration de l'Association, au **52 route de Saint-Léonard, 67530 Boersch**.

L'Assemblée Générale sera suivie d'un moment de partage autour d'une collation.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport moral de la Présidente Francine SCHNEEBERGER-D'HAU
- Rapport du Gestionnaire Christian D'HAU
- Rapport financier du Trésorier Christian D'HAU
- Budget 2018/2019
- Détermination du montant de la cotisation annuelle 2019/2020
- Election au poste de Président
- Réviseur au compte
- Rapport d'orientation sur le développement de l'association et de ses activités

Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 10 des statuts.

Dans cette attente, et afin de nous permettre de préparer la salle pour cette assemblée générale, **merci de bien vouloir nous informer** par e-mail (info@colomblanche.org) ou par courrier postal (**22 Place Le Fort – 81110 Verdalle**) de votre :

- présence ;
- absence ;
- ou si vous serez représenté(e) par un(e) autre membre à qui vous donnerez procuration*

(voir courrier joint)

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Cher Membre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A Verdalle, le 04 mars 2019.

La Présidente

* Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale et souhaitez donner procuration, nous vous rappelons de vérifier si la personne à qui vous donnez procuration est effectivement membre, et que cette personne soit d'accord de vous représenter. Merci de prendre note que les intervenants ne sont pas nécessairement membres de l'association. Un défaut à ce niveau signifierait que votre procuration ne serait pas valable. Dans le doute, vous pouvez donner procuration à l'un des membres du Conseil d'administration ou du Bureau.

CA au 4 mars 2019 :

- Présidente : Francine SCHNEEBERGER D'HAU
- Trésorier : Christian D'HAU
- Trésorier adjoint : Marc-Etienne DOUNOVETZ
- Secrétaire : Odile de RAMBURES
- Assesseurs : Thierry BILY, Nina BOZOVIC-DUVAL, Sandrine KÖPPEN, Béatrice MULLER-SPINDLER, Pierre de RAMBURES, Martine RIEHM